

**COMMUNE NOUVELLE PORTE DU RIED
REGROUPANT HOLTZWUHR ET RIEDWIHR**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE PORTE DU RIED DE LA SEANCE
DU 4 SEPTEMBRE 2025**

*Sous la présidence de M. DURR Christian, Maire de la Commune Nouvelle
Porte du Ried*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Adjoints	Présents	Excusés	Non excusés	Donne procuration à
MEYER Laurence	X			
OHLMANN Grégory	X			
SCHILLINGER Michèle	X			
VOGEL Maité	X			
Maire déléguée				
BAUMANN Carine		X		VOGEL Maité
Conseillers Municipaux				
BILLE Christian		X		SPEICHER Robert
BURDLOFF Thania	X			
DEMANINS Patrick	X			
DUCHENE Alexandre		X		DURR Christian
FLEITH Jean-Louis		X		HAZOUME Jean-François
GARNCARZ Sylvie	X			
GEISS Stéphane	X			
GOULOZELLE Edith	X			
HAUMESSER Claire	X			
HAUMESSER Marie	X			
HAZOUME Jean-François	X			
JAEGLI Jean-Claude	X			
JAEGLI Quentin	X			
MARTINEZ Sylvia	X			
SCHOTT Isabelle		X		MEYER Laurence
SCHWARTZ Karine			X	
SPEICHER Robert	X			

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Suppression d'un point :
 - Acquisition de la salle polyvalente de Holtzwihr.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la modification de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025 ;
2. Urbanisme ;
3. Désignation du président de l'association de chasse de Porte du Ried à Riedwihr et d'un nouveau permissionnaire de chasse ;
4. Extension réseau électrique Haute Tension réalisée par Enedis : convention de servitudes (parcelles communales section 272-12 n°189 et n°49) ;
5. Club house : autorisation de recherche de subventions ;
6. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux ;
7. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025

Le procès-verbal, transmis par courriel à tous les membres, est commenté par M. le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Urbanisme**ANCIENS DOSSIERS DE PERMIS ET DECLARATIONS**

- Annulation du Cua 068 143 25 00019 pour Me Elena NAPOLI pour 8e rue du Général de Gaulle HOLTZWIHR (appartement 1)
- Arrêté N°0021/2025 accordant Permis de Construire (PC 068 143 25 00009) à M. Gérard KLEITZ et Mme Fabienne KLEITZ
- Arrêté N°0022/2025 de non-opposition à Déclaration Préalable (DP 068 143 25 00027) à M. Abdurrahman DOGAN

NOUVEAUX DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- SCI NOIRE représenté par M. Alexandre DUCHENE (PC 068 143 25 00010) - Rue du Pommier HOLTZWIHR (section 28 parcelles 130-131 et 133)
Motif : Construction d'une maison individuelle avec garage intégré et une annexe
Zone UB et UA
En cours d'étude par le Service Instructeur
- M. et Mme Ismet SAHIN (PC 068 143 25 00011) - 10 rue des écoliers HOLTZWIHR
Motif : Construction d'une maison individuelle avec garage et annexe
Zone UB
En cours d'étude par le Service Instructeur
- M. Victor KLEITZ (PC 068 143 25 00009 T01) - 5b rue de la 5^{ème} DB HOLTZWIHR
Motif : Construction d'une maison avec garage accolé
Zone UB
En cours d'étude par le Service Instructeur
- LAZ IMMO / M. Hakan ZIK (PC 068 143 24 A 0001 M01) - 8c, 8d et 8e rue du Général de Gaulle HOLTZWIHR
Motif : Modification du bâtiment A, modification des ouvertures et façades des bâtiments B et D
Zone UB
En cours d'étude par le Service Instructeur

NOUVEAUX DOSSIERS DE PERMIS DE DEMOLIR

- M. Marie-Antoine ENDERLI (PD 068 143 25 00002) - 15 rue Principale HOLTZWIHR
Motif : Démolition d'une annexe de la grange
Zone UA
Avis favorable, arrêté N°20/2025
- COMMUNE DE PORTE DU RIED (PD 068 143 25 00003) - Rue de l'église HOLTZWIHR
Motif : Démolition d'un hangar
Zone UB
Avis favorable, arrêté N°0023/2025

NOUVELLES DECLARATIONS PREALABLES

- M. Michel HAETTY (DP 068 143 25 00030) - 2 rue des Ecoliers HOLTZWIHR
Motif : Rajout de deux velux (55 x 78 cm) sur toiture côté Nord pour ventilation du grenier.
Zone UB
Avis favorable
- M. Damien GEIGER (DP 068 143 25 00031) - 43 rue du Général de Gaulle HOLTZWIHR
Motif : Installation de panneaux photovoltaïques sur toitures Sud, Est et Ouest.
Zone UB
Avis favorable
- M. Damien GEIGER (DP 068 143 25 00032) - 43 rue du Général de Gaulle HOLTZWIHR
Motif : Création d'une piscine enterrée d'une dimension de 8 x 4 m
Zone UB
En cours d'étude par le Service Instructeur
- M. Damien GEIGER (DP 068 143 25 00033) - 43 rue du Général de Gaulle HOLTZWIHR
Motif : Démolition de la terrasse surélevée existante et reconstruction de cette terrasse, installation d'un brise vue et d'un store, démolition de la pente d'accès existante et reconstruction de cette pente.
Zone UB
Avis favorable
- M. Jean-Marc WAGNER (DP 068 143 25 00034) - 20 rue du Colonel Cadé HOLTZWIHR
Motif : Pose de panneaux photovoltaïques sur toiture existante
Zone UB
Avis favorable
- Mme Imelda HAUMESSER et Mme Annick RICHTER (DP 068 143 25 00035) - 2 rue des Fleurs HOLTZWIHR
Motif : Ouverture de 6 m de la clôture existante pour la mise en place de parking intérieur. Construction d'une terrasse sur 6 m de long sur 5 m de large
Zone UB
Avis favorable
- M. Jean-Luc DEULNIAU (DP 068 143 25 00036) - 5 rue Principale HOLTZWIHR
Motif : Installation d'une pergola bioclimatique 4 x 3,5 m
Zone UA
Avis favorable

- M. Eric VOGEL et Mme Elodie DIRNINGER (DP 068 143 25 00037) - 74 rue Principale HOLTZWIHR
Motif : Création d'une fenêtre de toit pour aménagement dans les combles d'une pièce de 4,5 m²
Zone UB
Avis favorable

CERTIFICATS D'URBANISME

- Cua 068 143 25 00022 pour Me la SCP Nuss et Moreau pour le 35 rue Principale HOLTZWIHR
- Cua 068 143 25 00023 pour Me Martine GROS pour la Section 40 Parcelle 342 - Huessengasse - lotissement des écoliers HOLTZWIHR
- Cua 068 143 25 00024 pour Me Aurélia DAY pour le 29 rue Principale HOLTZWIHR
- Cua 068 143 25 00025 pour Me Valérie TRESCH pour le 14 rue de Houssen HOLTZWIHR
- Cua 068 143 25 00026 pour Me Nathanaël SCHWARTZ pour le 34A rue Oberfeld RIEDWIHR
- Cua 068 143 25 00027 pour Groupe Patrimoine Immobilier pour le 22 rue de l'Église HOLTZWIHR
- Cua 068 143 25 00028 pour Me Eléna NAPOLI pour le 8e rue du Général de Gaulle HOLTZWIHR

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire ne donne pas suite aux droits de préemption suivants à :

- Cua 068 143 25 00022 pour Me la SCP Nuss et Moreau pour le 35 rue Principale HOLTZWIHR
- Cua 068 143 25 00023 pour Me Martine GROS pour la Section 40 Parcelle 342 - Huessengasse - lotissement des écoliers HOLTZWIHR
- Cua 068 143 25 00025 pour Me Valérie TRESCH pour le 14 rue de Houssen HOLTZWIHR
- Cua 068 143 25 00029 pour Me Eléna NAPOLI pour le 8e rue du Général de Gaulle HOLTZWIHR

RETOUR SUR LA REUNION CONCERNANT LES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE A LA PREFECTURE LE 02/09/2025

- Présentation des risques sur le territoire de Colmar - Ribeauvillé : inondation, industriel, feu de forêt et séisme. Le Plan Communal de Sauvegarde est une obligation (le nôtre est à jour), de même que le PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde) en cours pour Colmar Agglomération.
- Présentation du règlement départemental DECI (Défense Extérieur Contre l'Incendie). Le contrôle technique des poteaux d'incendie est à faire tous les trois ans (en cours / Colmarienne des Eaux).

Une mise à jour du PCS sera à prévoir après les prochaines élections.

3. Désignation du président de l'association de chasse de Porte du Ried à Riedwihr et d'un nouveau permissionnaire de chasse

Suite au décès de M. MAURER Pierre, Président de l'association de chasse de Porte du Ried, Monsieur le Maire informe que M. LEVEQUE Dominique a été élu nouveau Président lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2025.

M. le Maire informe avoir été destinataire d'une demande d'agrément d'un nouveau partenaire de chasse, par M. LEVEQUE Dominique, Président de l'association de chasse de Porte du Ried, adjudicataire de la chasse de Riedwihr.

Il explique qu'en application de l'article 13.1 du cahier des charges, l'adjudicataire de la chasse a le droit de s'adjoindre des permissionnaires ou des partenaires de chasse.

Ces derniers sont agréés par le Conseil Municipal. Le détenteur du droit de chasse, ayant signé le procès-verbal de location, exploite par ce fait seul la chasse et s'engage à supporter toutes les obligations du bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Emet un avis favorable à l'agrément du nouveau partenaire de chasse :

- M. REDA Christian.

4. Extension réseau électrique Haute Tension réalisée par Enedis : convention de servitudes (parcelles communales section 272-12 n°189 et n°49)

Suite à des modifications, cette délibération annule et remplace celle du Conseil Municipal du 3 juillet 2025.

Les travaux indiqués ci-dessous seront engagés prochainement par Enedis et à sa charge dans la rue du Nord à Riedwihr :

- Parcelle section 272-12 n°189 pour la pose d'un support et de 4 mètres de surplomb Basse Tension,
- Parcelle section 272-12 n°49 pour la pose d'une canalisation souterraine Basse Tension sur une longueur de 35 mètres et une largeur de servitude de 3 mètres. Cette servitude donne lieu à une indemnité unique et forfaitaire de 20€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Accepte la pose des ouvrages électriques mentionnés ci-dessus et de leurs accessoires selon le tracé fourni par Enedis,

Accepte l'attribution, à ce titre, d'une indemnité unique et forfaitaire d'un montant de 20€ qui sera versée lors de l'établissement de l'acte notarié formalisant ces dispositions (aux frais d'Enedis),

Valide les clauses de la convention de servitudes présentée à cet effet,

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier, notamment la convention de servitudes.

5. Club house : autorisation de recherche de subventions

Le Club house du stade de football, situé rue de la Maison Rouge, a été construit en 1978 et agrandi en 1992. Face à son état de vétusté, la commune envisage des travaux de rénovation.

Le projet inclut la mise à jour des murs existants, une isolation, le remplacement des fenêtres, ainsi qu'une réhabilitation complète de l'intérieur. Il prévoit également un agrandissement sous le préau actuel, tout en conservant la toiture existante sans effectuer de reconstruction totale.

Le coût du projet estimé s'élève à 720 350 €.

Pour cela, il est essentiel que la commune évalue au préalable l'aide financière à laquelle elle pourrait prétendre afin de couvrir une partie des frais liés aux travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Autorise M. le Maire à réaliser toutes les démarches utiles en matière de recherche de cofinancement.

6. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

/

7. Divers

- Bilan et remerciements pour les travaux d'été à l'école maternelle et Paul Frieih

Présentation en images : AVANT/APRES

Les travaux ont été l'occasion idéale pour effectuer un grand rangement et un tri des affaires à l'école maternelle.

La société GUTH PEINTURE est intervenue pour la mise en peinture, réalisant un travail de qualité.

L'éclairage a également été modernisé grâce à l'installation de luminaires LED, plus performants et économes en énergie, à l'école maternelle, au périscolaire ainsi qu'à l'école Paul Frieih.

Un grand merci aux membres du Conseil Municipal présents durant tout l'été, aux bénévoles ainsi qu'aux agents techniques pour leur précieuse contribution.

- Appel pour les travaux à réaliser sur la parcelle du hangar (Antoine Dietrich) du 17 septembre 2025

Présentation de quelques photos de l'état actuel de la parcelle récemment acquise

Appel aux personnes disponibles le mercredi 17 septembre 2025 pour des travaux de débroussaillage et de rangement de pavés stockés à l'arrière de la parcelle.

- Bilan de la double inauguration du 29 août 2025

Sous un soleil radieux, l'inauguration de sentiers nature modernisés et de la salle des fêtes de Riedwihir s'est déroulée dans une ambiance conviviale. L'événement a rassemblé de nombreux participants, dont plusieurs grands élus, témoignant d'un bel engouement local.

Travaux réalisés :

- Les panneaux des 3 sentiers de découverte ont été entièrement rénovés, avec l'ajout concernant la bascule de Riedwihir pour mettre en valeur notre patrimoine communal.
- La cuisine et les sanitaires de la salle des fêtes ont été rénovés, offrant désormais un cadre plus moderne et fonctionnel.

Le site internet de la commune sera mis à jour pour intégrer des informations complémentaires sur les sentiers. Grâce à des QR codes placés tout au long du parcours, les visiteurs pourront désormais consulter les affiches explicatives directement sur leur téléphone.

Un grand merci à toutes les personnes ayant contribué à la réussite de ces travaux, durant ces deux années, tant sur le terrain que pour leur coordination.

- Rentrée scolaire 2025/2026

Une rentrée en toute sérénité.

L'ensemble des élèves a effectué une rentrée paisible, dans une ambiance chaleureuse.

L'équipe pédagogique s'est réjouie de constater les améliorations et nombreux travaux réalisés durant les vacances scolaires.

Au total, environ 161 enfants sont accueillis dans les écoles maternelle et élémentaires.
Le service périscolaire compte 85 inscrits, sans aucune liste d'attente à ce jour.
Les élèves du CP au CM2 se sont vu offrir un agenda.

- Bilan de la réunion de rentrée des associations du 29 août 2025

Plus d'une vingtaine d'associations locales ont participé à la réunion organisée par la commune. Plusieurs points essentiels ont été abordés :

- Mise à disposition des salles communales pour les activités associatives,
- Rappel des consignes d'utilisation des locaux,
- Félicitations adressées aux associations pour leur respect des règles d'usage notamment en termes d'énergie,
- Information sur les travaux de rénovation réalisés cette année à la salle des fêtes de Riedwihr,
- Versement de la subvention communale après demande officielle et conditionné à la transmission du procès-verbal de l'assemblée générale 2025,
- Possibilité d'obtenir une subvention exceptionnelle, sous conditions, de la commune et de Colmar Agglomération,
- Outils de communication disponibles pour les associations : l'application INTRAMUROS et le bulletin communal.

- Ecluse temporaire

Avant les travaux d'aménagement de l'entrée Sud de Riedwihr, une écluse temporaire avait été installée afin de modérer la vitesse de circulation.

Cette installation ayant démontré son efficacité, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à son transfert vers l'entrée Nord du village, où elle serait jugée plus pertinente.

L'emplacement envisagé se situant sur une route départementale (RD), une demande devra être adressée à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) afin d'obtenir l'autorisation nécessaire.

Il est également proposé de déplacer les radars pédagogiques afin de sensibiliser les automobilistes à leur vitesse en d'autres points.

Contrairement aux dispositifs actuels limités par l'autonomie des batteries et la charge lors de périodes d'allumages de l'éclairage public, le futur raccordement direct à une alimentation électrique de manière permanente garantira leur fonctionnement tout au long de l'année, de jour comme de nuit.

- Dysfonctionnement de l'éclairage public - Rue du Centre

Suite à une intervention d'Enedis en début juillet, l'éclairage public de la rue du Centre ne fonctionne plus, en raison de la dépose du câble d'alimentation de l'éclairage effectué par erreur par leur sous-traitant.

Notre Adjointe Maité VOGEL n'arrête pas de les relancer pour remettre l'éclairage en route.

- Implantation du poteau ENEDIS à Riedwihr

M. Jean-Claude JAEGLI informe le Conseil Municipal que le poteau ENEDIS récemment installé au Nord de Riedwihr présente selon lui et un certain nombre d'habitants un aspect inesthétique et affreux, étant positionné en plein milieu de l'espace concerné.

Il s'interroge sur les raisons pour lesquelles la ligne d'alimentation électrique n'a pas été enterrée, comme cela a été le cas pour d'autres installations similaires, puisqu'il existe déjà un poteau en place rue du Nord au niveau du numéro 1AB (*traversant la rue du nord sur une longueur d'environ 6m*). Ceci aurait certainement été moins onéreux que la mise en place d'une ligne aérienne et la pose d'un poteau béton.

Monsieur le Maire lui a précisé que l'implantation relève de la compétence exclusive d'ENEDIS et non de la commune. ENEDIS a indiqué que la mise en souterrain représente un coût dix fois plus élevé qu'en aérien. M. Jean-Claude JAEGLI demande que, pour les futures implantations, ENEDIS consulte préalablement la commune afin de recueillir son avis sur l'emplacement envisagé.

La séance est levée à 21h.

Le Maire,
Christian DURR

La secrétaire de séance,
Aurore DONZELOT